



# Assemblée générale

Distr. limitée  
7 juin 2016  
Français  
Original : anglais

---

**Sixième Réunion biennale des États pour l'examen  
de la mise en œuvre du Programme d'action  
en vue de prévenir, combattre et éliminer  
le commerce illicite des armes légères  
sous tous ses aspects**

New York, 6-10 juin 2016

**Projet de rapport de la sixième Réunion biennale  
des États pour l'examen de la mise en œuvre  
du Programme d'action en vue de prévenir,  
combattre et éliminer le commerce illicite  
des armes légères sous tous ses aspects**

## I. Introduction

1. Dans sa résolution 56/24 V, l'Assemblée générale s'est félicitée que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ait été adopté par consensus et a décidé de convoquer, au plus tard en 2006, une conférence chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action, dont la date et le lieu seraient arrêtés à sa cinquante-huitième session. Elle a également décidé de convoquer tous les deux ans, à compter de 2003, une réunion des États afin d'examiner l'exécution du Programme aux niveaux national, régional et mondial.

2. Conformément aux résolutions 57/72 et 59/86 de l'Assemblée générale, les deux premières réunions biennales ont eu lieu à New York du 7 au 11 juillet 2003 et du 11 au 15 juillet 2005 et, conformément à ses résolutions 58/241 et 59/86, la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects s'est tenue à New York du 26 juin au 7 juillet 2006. Conformément aux résolutions 61/66 et 62/47, la troisième réunion biennale s'est tenue du 14 au 18 juillet 2008 et, conformément aux résolutions 63/72 et 64/50, la quatrième réunion biennale s'est tenue du 14 au 18 juin 2010. Conformément aux résolutions 65/64 et 66/47, la deuxième Conférence chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite



des armes légères sous tous ses aspects (la deuxième Conférence d'examen) s'est tenue à New York du 27 août au 7 septembre 2012.

3. Dans sa résolution 67/58, l'Assemblée générale a décidé, conformément au calendrier des réunions pour la période 2012-2018 arrêté à la deuxième Conférence d'examen, de convoquer, en application des dispositions pertinentes du Programme d'action, une réunion biennale des États d'une semaine, à New York en 2014 et en 2016, et une réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée d'une semaine, en 2015, en vue d'examiner la mise en œuvre intégrale et effective du Programme d'action.

4. Conformément à la résolution 67/58, la cinquième réunion biennale s'est tenue du 16 au 20 juin 2014. Conformément à la résolution 69/51, la deuxième Réunion d'experts gouvernementaux à composition non limitée sur la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 5 juin 2015.

## **II. Questions d'organisation**

### **A. Ouverture et durée**

5. La sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 6 au 10 juin 2016 et a consacré à cet examen [...] séances.

6. Le secrétariat a été assuré par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Le Bureau des affaires de désarmement a fourni un appui sur les questions de fond.

7. La sixième Réunion a été ouverte par le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement qui a également procédé à l'élection du Président de la réunion.

### **B. Membres du Bureau**

8. À la 1<sup>re</sup> séance, le 6 juin 2016, le Bureau suivant a été élu par acclamation :

*Président :*

Courtenay Rattray (Jamaïque)

*Vice-Présidents :*

Djibouti, Indonésie, Iraq, Mexique, Nigéria, République tchèque, Slovaquie, Suède et Suisse.

### **C. Adoption de l'ordre du jour**

9. Également à la 1<sup>re</sup> séance, l'ordre du jour provisoire (A/CONF.192/BMS/2016/L.1) a été approuvé comme suit :

1. Ouverture de la Réunion par le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement.

2. Élection du Président.
  3. Déclaration du Président.
  4. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
  5. Élection des autres membres du Bureau.
  6. Examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects aux niveaux national, régional – notamment par l'entremise d'organisations ou d'arrangements régionaux et sous-régionaux – et mondial, ainsi que dans l'optique du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
  7. Examen de la mise en œuvre de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, y compris l'évolution technologique récente de ces armes et ses répercussions sur l'Instrument international de traçage.
  8. Coopération et aide internationales aux fins de la mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage, notamment le développement des capacités :
    - a) Renforcer la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage au moyen de la formation, de la fourniture de matériel et du transfert de technologie;
    - b) Assurer l'adéquation, l'efficacité et la viabilité du soutien à la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage, y compris l'assistance technique et financière.
  9. Autres questions et thèmes intéressant la mise en œuvre effective du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage.
  10. Examen du projet de document final.
  11. Examen et adoption du rapport de la réunion.
10. À la même séance, le programme de travail provisoire (A/CONF.192/BMS/2016/L.2) a été approuvé.

#### **D. Règlement intérieur**

11. Également à la 1<sup>re</sup> séance, il a été décidé que le Règlement intérieur de la Conférence des Nations Unies de 2001 sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/16) serait appliqué *mutatis mutandis*.
12. À la même séance, une décision a été prise sur la participation des organisations non gouvernementales aux travaux de la sixième Réunion biennale.

#### **E. Documentation**

13. La documentation de la sixième Réunion biennale paraîtra sous la cote A/CONF.192/BMS/2016/INF/2.

14. Les États ci-après ont présenté à la Réunion des rapports nationaux sur la mise en œuvre du Programme d'action : [...].

### III. Débats

#### A. Examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects aux niveaux national, régional – notamment par l'entremise d'organisations ou d'arrangements régionaux et sous-régionaux – et mondial, ainsi que dans l'optique du Programme de développement durable à l'horizon 2030

15. Le point 6 de l'ordre du jour a été examiné aux 1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> séances, les 6 et 7 juin 2016. À la 1<sup>re</sup> séance, le Représentant permanent du Kenya, Macharia Kamau, en sa qualité de Coprésident du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et de facilitateur des consultations et négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015, a fait une déclaration sur les liens existant entre le Programme d'action et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

16. Également à la 1<sup>re</sup> séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : \_\_\_\_\_. À la 2<sup>e</sup> séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : \_\_\_\_\_. À la 3<sup>e</sup> séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : \_\_\_\_\_.

#### B. Examen de la mise en œuvre de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, y compris l'évolution technologique récente de ces armes et ses répercussions sur l'Instrument international de traçage

17. Le point 7 de l'ordre du jour a été examiné aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances, le 7 juin 2016. À la 3<sup>e</sup> séance, Gary Fleetwood (Australian Crime Commission) et Emmanuel Roux (Organisation internationale de police criminelle) ont fait des déclarations. Également à la 3<sup>e</sup> séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : \_\_\_\_\_. À la 4<sup>e</sup> séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : \_\_\_\_\_.

#### C. Coopération et aide internationales aux fins de la mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage, notamment le développement des capacités

1. **Renforcer la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage au moyen de la formation, de la fourniture de matériel et du transfert de technologie**
2. **Assurer l'adéquation, l'efficacité et la viabilité du soutien à la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage, y compris l'assistance technique et financière**

18. Le point 8 de l'ordre du jour a été examiné aux 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> séances, les 7 et 8 juin 2016. À la 5<sup>e</sup> séance, le Chef du Service des armes classiques du Département des affaires de désarmement a présenté le rapport du Secrétaire général établi conformément à la résolution 70/49 en tenant compte des demandes formulées par les États Membres à la deuxième Conférence d'examen. À la 4<sup>e</sup> séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : \_\_\_\_\_. À la 5<sup>e</sup> séance, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : \_\_\_\_\_.

#### **D. Autres questions et thèmes intéressant la mise en œuvre effective du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage**

19. Le point 9 de l'ordre du jour a été examiné à la 8<sup>e</sup> séance, le 9 juin 2016. Des déclarations ont été faites par les représentants de [organisations internationales et régionales]. Des déclarations ont également été faites par les représentants de [organisations non gouvernementales et société civile]. Enfin, d'autres déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : \_\_\_\_\_.

### **IV. Adoption du projet de document final**

20. À la 9<sup>e</sup> séance, le 10 juin 2016, au titre du point 10 de l'ordre du jour, il a été décidé d'inclure dans le présent rapport les conclusions tirées de l'examen des points 6 à 9 lors de la sixième Réunion biennale (voir annexe).

### **V. Adoption du rapport**

21. À la 10<sup>e</sup> séance, le 10 juin 2016, les participants ont examiné et adopté le projet de rapport de la sixième Réunion biennale (A/CONF.192/BMS/2016/L.3) et ont autorisé le Président à établir la version définitive du rapport.

## Annexe

**Document final de la sixième Réunion biennale  
des États pour l'examen de la mise en œuvre  
du Programme d'action en vue de prévenir,  
combattre et éliminer le commerce illicite  
des armes légères sous tous ses aspects**

[à insérer]

---